



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2024 / 012**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 18

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Emilie ORGEL, 1<sup>ère</sup> adjointe, suivant la convocation du 1<sup>er</sup> février 2024.

Étaient présents : Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahia BAILICHE, Jocelyne PION, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Lucas MANUEL, Cédric CLECH.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

*Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires*

**FINANCES**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DE RESULTATS  
BUDGET CAMPING- EXERCICE 2023**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La Ville de Tonnerre s'est portée candidate et a été retenue par les services de l'Etat pour l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 en 2022 et une expérimentation du CFU en 2023.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique pour le budget camping est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €) :**

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés		32 559,22
Opérations de l'exercice	155 878,75	193 802,45
<b>TOTAUX</b>	<b>155 878,75</b>	<b>226 361,67</b>
Résultats de clôture		70 482,92
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>155 878,75</b>	<b>226 361,67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS BP</b>		<b>70 482,92</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT (en €) :**

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	105 258,49	65 161,88
<b>TOTAUX</b>	<b>105 258,49</b>	<b>65 161,88</b>
Résultats de clôture	40 096,61	
Restes à réaliser	17 000,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>122 258,49</b>	<b>65 161,88</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS BP</b>	<b>57 096,61</b>	

**ENSEMBLE (en €) :**

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	0,00	32 559,22
Opérations de l'exercice	261 137,24	258 964,33
<b>TOTAUX</b>	<b>261 137,24</b>	<b>291 523,55</b>
Résultats de clôture		30 386,31
Restes à réaliser	17 000,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>278 137,24</b>	<b>291 523,55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS BP</b>		<b>13 386,31</b>

**SYNTHESE DES RESULTATS 2023 (en €) :**

Résultats	Fonctionnement	Investissement
reportés 2022	32 559,22	-3 348,71
de l'exercice 2023	37 923,70	-36 747,90
de clôture 2023	70 482,92	-40 096,61

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et L.1612-13 ;
- Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- Vu la délibération n° 2022-156 relative à la mise en place de la nomenclature M57 ;
- Vu la délibération n° 2023-173 relative à la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2023 ;
- Vu le rapport présenté relatif à l'exécution budgétaire 2023 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats du budget du budget camping pour l'exercice 2023 ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Adopte le compte financier unique 2023, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du Responsable du Service de Gestion Comptable d'Avallon relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Déclare, pour le budget camping de l'exercice 2023, que le compte financier unique, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Affecte l'excédent de fonctionnement 2023 du budget Camping sur le budget primitif 2024 de la façon suivante :
  - o **57 096,61 €** au 1068 de la section investissement 2024,
  - o **13 386,31 €** en report à nouveau de la section de fonctionnement 2024.

Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 089-218904183-20240208-DL24\_012-DE